

SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS



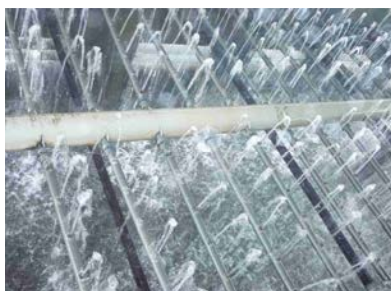
**Syndicat Eau & Assainissement
des 3 Cantons**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

**des SERVICES PUBLICS
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT**

ET RAPPORT D'ACTIVITES

EXERCICE 2015



PREAMBULE

Pour satisfaire au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce présent rapport porte sur ces deux obligations.

Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

SERVICE PUBLIC EAU POTABLE		
Indicateurs descriptifs des services		
13.768	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
2,27	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (au 1.1.2015 Commune ARTIX) (Prise en compte de toutes les redevances AEAG)
2 jours	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Indicateurs de performance		
100 %	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
100 %	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
110 %	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
63,5 %	P104.3	Rendement du réseau de distribution
3	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés
2,65	P106.3	Indice linéaire de perte des réseaux
1,02 %	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
80 %	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
0,0026	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
10,3	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)
100 %	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
14 ANS	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
0,6 %	P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
6,2	P155.1	Taux de réclamation (/1000 abonnés)

SERVICE PUBLIC EAUX USEES		
Indicateurs descriptifs des services		
7.613	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
4	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées
48.5TMS	D203.0	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration
2,24	D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (au 1.1.2015 Commune ARTIX) (Prise en compte de toutes les redevances AEAG)
Indicateurs de performance		
51 %	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
85 %	P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées
100 %	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
42 %	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
42 %	P205.3	Conformité des performances des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
100 %	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation
0.0061	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
0	P251.1	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers
9.9	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
0,44%	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
100%	P254.3	Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
100	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
29 ANS	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
NC	P257.0	Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente
0	P258.1	Taux de réclamation (sur 1000 abonnés)

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
Indicateurs descriptifs des services		
8.774	D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
140	D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
Indicateurs de performance		
73.6 %	P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

- **ANNEXES**

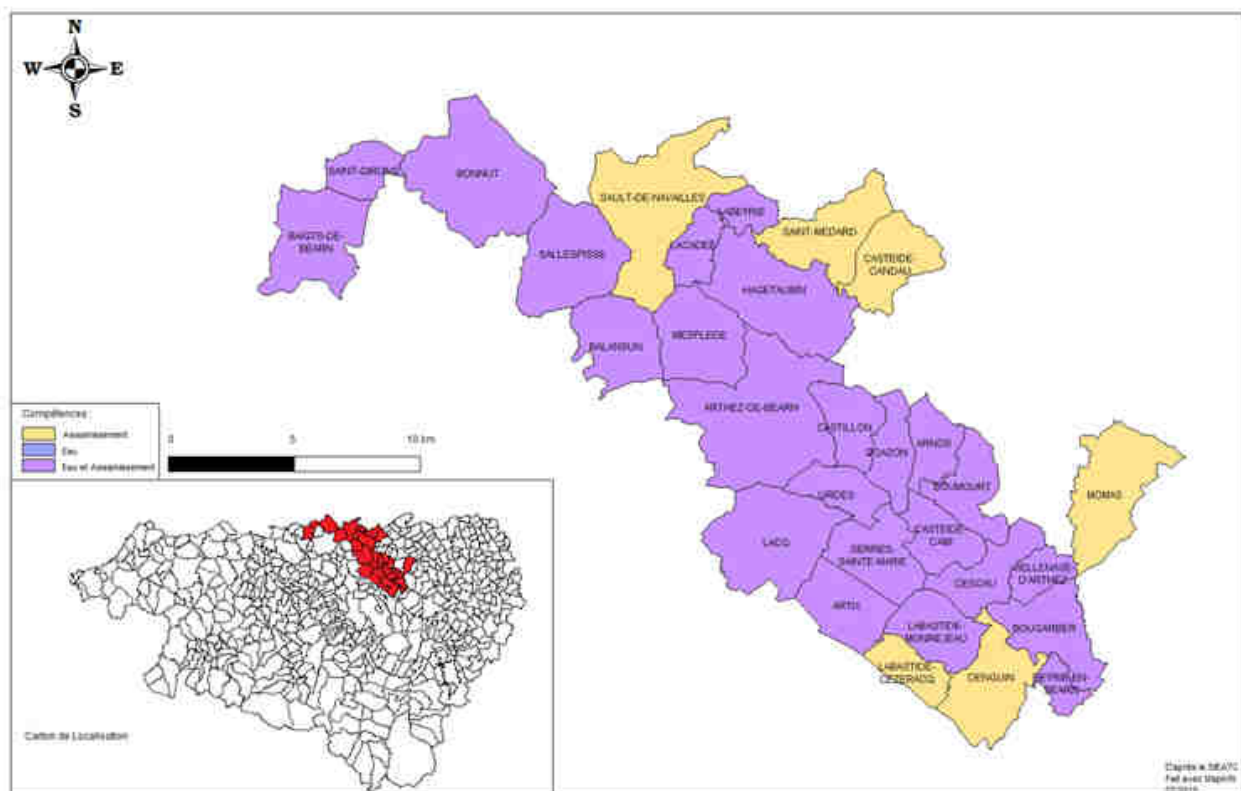
- Annexe 1: Synoptique au 31 décembre 2015,
- Annexe 2: Evolution 2014/2015 du nombre d'abonnés et des consommations par commune,
- Annexe 3 : Carte de sectorisation,
- Annexe 4: Spécimen factures part eau potable année 2015
- Annexe 5: Spécimen factures part eaux usées année 2015
- Annexe 6 : Bilan ARS qualité de l'eau distribuée,
- Annexe 7: Etats de la dette 2015,
- Annexe 8 : Comptes administratifs 2015,
- Annexe 9 : CARE Eau Potable,
- Annexe 10 : CARE Eaux usées,
- Annexe 11 : Données Agence de l'Eau

1- DONNEES GENERALES

I - Gestion des services

Depuis le 1^{er} janvier 2000, un syndicat unique « le *Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons* » gère les services publics : *Eau Potable*, *Assainissement Collectif*, *Assainissement Autonome Regroupé* et *Assainissement Non Collectif*. Le mode de gestion de ces services est différent. La population totale du syndicat est de 18.022 habitants.

Carte du territoire syndical



1 Gestion du service public de l'eau potable

Depuis 1996, ce sont 24 communes qui ont transféré leur compétence au Syndicat avec une uniformisation des tarifs au 1.1.1999.

Le contrat de délégation de service public signé avec l'entreprise LYONNAISE DES EAUX (LDE) pour une durée de 10 ans est à échéance au 31.12.2020. Actuellement, c'est de l'ordre de 13.768 personnes qui sont desservies par le Syndicat en eau potable. Le nombre d'abonnés est de 6.408 **au 31.12.2015**.

2 Gestion du service public de l'assainissement collectif

Un contrat de délégation de service public a été signé avec l'entreprise LYONNAISE DES EAUX (LDE) pour une durée de 10 ans est à échéance au 31.12.2022. Depuis le 01/01/2015, la commune de BAIGTS DE BEARN a délégué sa compétence assainissement au Syndicat des Trois Cantons. Actuellement, ce sont 7.613 personnes

qui sont desservies par le Syndicat en eaux usées. Le nombre d'abonnés est de **3.265 au 31.12.2015**.

3 Gestion du service public de l'assainissement non collectif

Dès 1996, le Syndicat a mis en œuvre les obligations légales découlant de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 en matière d'assainissement non collectif. L'ensemble des services mis en place est géré en régie. Depuis le 01/01/2015, la commune de BAIGTS DE BEARN a délégué sa compétence assainissement au Syndicat des Trois Cantons. Actuellement, ce sont 8.774 personnes qui sont desservies par le Syndicat en assainissement non collectif. Le nombre d'abonnés est de **3.944 au 31.12.2015**.

II - Interlocuteurs

SIEATC	Monsieur le Président Philippe FAURE Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons 40, rue Marcel Dassault Boîte Postale 38 64 170 ARTIX	Téléphone: 05.59.83.25.63
LDE	Fermier responsable de l'exploitation du service de distribution publique <i>d'eau potable</i> Fermier responsable de l'exploitation du service eaux usées Centre d'exploitation Agence Béarn 5 Avenue Joseph Marie Jacquard BP 87 64170 LONS	Téléphone: 05.59.98.12.00

2- INDICATEURS TECHNIQUES

I En Eau Potable :

A- CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION

1- Inventaire et caractéristiques des installations : Production, Stockage









1.1 Production



Nature	Date	Débit maximal autorisé (m ³ /h) <i>Soit max de 7.000 m³/j</i>	Capacité de production (m ³ /h)	Origine
Puits P1	1976	100	50	Nappe alluviale Correction pH + Cl(g)
Puits P2	1976	100	60	
Puits P3	1978	100	100	
Puits P4	1991	200	250	
Autre	Achats permanents : Syndicats Eschourdes et Lescar Dépannage : Arzacq (Syndicat du Tursan), Orthez, S' Boès.			

Actuellement, le Syndicat est divisé en 3 unités de distribution. Les 4 puits (P1, P2, P3, P4) du Syndicat alimentent toujours ces trois unités. Depuis les grands travaux d'interconnexions du réseau avec les Syndicats des Eschourdes et de LESCAR, les modalités d'alimentation du Syndicat ont été modifiées. Une livraison d'eau à la station de pompage d'ARTIX via le Syndicat de LESCAR de 220 m³/jour est possible en secours depuis 2007 avec un volume maximal de dépannage de 1.000 m³/J. Une livraison d'eau du Syndicat des Eschourdes de 120.000 m³ par an, permanente, à SALLESPISSÉ sécurise l'Ouest du réseau avec un volume maximal de dépannage de 1.000 m³/J. De plus, depuis août 2014, une nouvelle interconnexion avec le Syndicat des Eschourdes située à LACADEE dessert l'unité HAGETAUBIN ouest, LACADEE, LABEYRIE pour une livraison permanente de 30.000 m³ par an, avec un débit maximal de 360 m³/j. Enfin, les interconnexions : ORTHEZ, ST BOES et ARZACQ existent toujours pour un dépannage ponctuel : (650 m³/ jour max). **Soit un total de 3.010 m³/j maximum.**



1.2 Stockage et surpression

Localisation des réservoirs	Photo	Nombre	Date	Type de construction	Télégestion	Capacité
ARTIX (station de traitement)		1	1975	Bâche	oui	300 m ³
ARTIX (Bie Cabe)		1	1963	Tour	oui	200 m ³
SERRES STE MARIE (Reprise de Serres)		2 jumelés	1963 Réhabilité en 2015	Semi-enterrés	oui	2 * 350 m ³
SERRES STE MARIE		1	1975 Réhabilité en 2008	Sur tour	oui	800 m ³
SERRES STE MARIE (Reprise de Cescau)		2 jumelés	1963	Semi-enterrés	Oui	2 * 350 m ³
CESCAU		1	1963 Réhabilité en 2012	Sur tour	Oui	200 m ³
VIELLENAVE D'ARTHEZ		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³

CASTILLON d'ARTHEZ		1	1965	Semi-enterré	Oui	200 m ³
ARNOS/BOUMOURT		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³
MESPLEDE		1	1965	Semi-enterré	Oui	150 m ³
SALLESPISSE		1	1970 Réhabilité en 2009	Sur tour	Oui	400 m ³
URDES		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³
BEYRIE en BERN		1	1985	Semi-enterré	Oui	150 m ³
ARTHEZ DE BERN (Poumata)		1	1950 Réhabilité en 2010	Sur tour	Oui	200 m ³
ARTHEZ DE BERN (Bourdalat)		1	1950 Réhabilité en 2013	Sol	Oui	100 m ³
ARTHEZ DE BERN (Palouquet) <i>Hors service</i>		1	1950	Ancienne station enterrée	-	50 m ³ HS
BAIGTS DE BERN (Bellevue)		1	2013	Semi-enterré	Oui	200 m ³

BAIGTS DE BEARN (Temple)		2 jumelés	1985	Semi-enterré	oui	2 * 50 m ³
BAIGTS DE BEARN (Grillhou) <i>Hors service</i>		1	1985	Semi enterré	-	15 m ³ HS

Soit 4.850 m³ de stockage qui limite l'autonomie en cas de problème à 1 jour si l'ensemble est rempli et une demi journée si remplissage à 50%.

Localisation des ballons pression et surpresseurs	Photo	Nombre	Type de construction	Capacité
ARTHEZ DE BEARN (Cagnez) (1993)	-	1	Ballon pression	50 m ³ Hors service
BONNUT (1993)	-	1	Ballon pression	100 m ³ Hors service
SAINT GIRONS (1985)	-	1	Ballon pression	50 m ³ Hors service
LABEYRIE (2011)		1	Surpresseur enterré	20 m ³
MESPLEDE (2009)		1	Surpresseur enterré	-

1.3 Equipements du réseau

DESIGNATION	Nombre
Réducteur / Stabilisateur de pression	105
Régulateur de débit	10
Equipements de mesure (prélocalisateurs,...)	199
Hydrants	289
Vannes	1.454
Ventouse/vidanges/purges	548

1.4 Système d'information géographique

Le Syndicat s'est doté d'un dispositif de SIG et sa mise en service permet de mieux définir les programmes de renouvellement du réseau. Un échange d'informations avec l'exploitant (SEVE) est également mis en place pour mieux identifier les secteurs à renouveler en priorité.

1.5 Schéma directeur d'eau potable

Le schéma directeur d'eau potable du Syndicat, réalisé en 2015 par le bureau d'études Hydraulique Environnement Aquitaine, a permis d'une part, de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières et d'autre part, de présenter des orientations autour d'enjeux majeurs, comme la sécurisation du réseau, la diminution des prélèvements (recherche de fuites, sectorisation, économies d'eau potable) ainsi que la gestion patrimoniale des réseaux afin d'anticiper et budgétiser leur renouvellement.

Indicateur P 103.2

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable: 110 %

⇒ En annexe 1 : synoptique au 31 décembre 2015.

2- Capacité et production

2.1 Capacité de la station de traitement

La capacité nominale de la station d'ARTIX est de **285 m³/h** soit 5.700 m³/j (20 heures).

2.2 Production totale de pointe

VOLUMES PRODUITS en m ³					
ANNEES	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1 en %
EAU PRODUITE (m ³ /an)	1.394.361	1.325.634	1.262.778	1.244.313	-1,5%

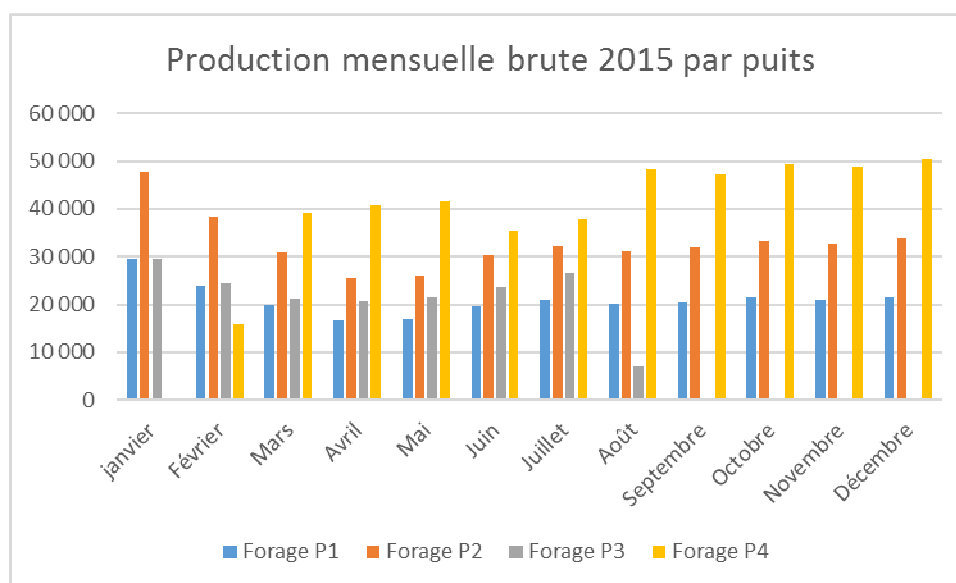
Soit 150.048 m³ de production annuelle, en moins, entre 2012 et 2015.

JOURS ET MOIS DE POINTE					
ANNEES	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1 en %
Volume moyen journalier (m ³ /j) produit sur l'année	3.810	3.632	3.460	3.409	-1,5%
Volume moyen journalier (m ³ /j) produit sur le mois de pointe	4.381	4.070	3.896	3.897	-0,0%
Mois de pointe	Juin	Juillet	Juin	Juillet	-----

L'objectif du SIEATC est une production moyenne de 3.000 m³/J (réévalué à 3.100 m³/J après mise en service du débit sanitaire vers la S.AEP de LESCAR).

Le volume annuel prélevé (en m³) sur chaque puits est présenté dans le tableau ci-dessous :

SITE	LIEU	2011	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
P1	ARTIX	8.760	107.680	120.623	266.310	252.733	-5,1%
P2	ARTIX	557.452	464.054	455.489	460.737	395.194	-14,2%
P3	LABASTIDE CEZERACQ	10.167	171.432	176.112	143.885	178.445	-24%
P4	BESINGRAND	1.006.279	733.531	571.934	445.631	452.411	+1,5%
TOTAL		1.582.658	1.476.697	1.324.518	1.316.563	1.278.783	-2,9%



NB : puits P3 hors service durant la période de ses travaux de réhabilitation.

3- Branchements d'abonnés au service

3.1 Nombre de branchements

- **6.408 abonnés** (compteurs) sont desservis au 31 décembre 2015, soit 104 nouveaux abonnés.

- Le délai maximum d'ouverture des branchements est fixé à 15 jours ouvrables après obtention des autorisations administratives. Les branchements existants sont ré-ouverts le jour ouvré qui suit la demande (règlement de service).

- 19 branchements ont été renouvelés en 2015. (54 en 2012 ; 17 en 2013, 19 en 2014).

- Il n'y a plus de branchements plomb au Syndicat.

⇒ **En annexe 2 : Evolution du nombre d'abonnés AEP et de la consommation de 2014 à 2015 par commune.**

3.2 Renouvellement des compteurs d'abonnés

- 371 compteurs ont été renouvelés en 2015 (soit un total de 1.721 depuis 2011 : 57% du contrat). Cela représente 3.262,90 € en 2015.

- en parallèle, dans le cadre de la mise en place de la télérelève sur ARTIX, 1.287 compteurs non compatibles ont été remplacés dont 710 compteurs non prévus au renouvellement contractuel.

- l'âge moyen des compteurs est de **5,6 ans**.

Par avenant au 1^{er} janvier 2015, les compteurs sont désormais renouvelés uniquement s'ils sont âgés de 25 ans ou plus pour les compteurs de diamètre inférieur à 40 mm et de 15 ans pour les compteurs de diamètre supérieur.

4- Données d'exploitation de 2015

4.1 Achats d'eau

Sur ces différents secteurs les achats d'eau, à la charge de l'exploitant, sont les suivants :

VOLUMES ACHETES EN GROS					
ANNEE	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1 en %
(m ³ /an)	104 324	122.008	116.897	109.673	-6,2

4.2 Ventes d'eau

VOLUMES VENDUS EN GROS					
ANNEE	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1 en %
(m ³ /an)	4.970	6.650	7.627	7.677	+0,7

Borne à eau : le Syndicat a financé l'installation d'une borne monétique située sur la zone Eurolacq 1 à ARTIX afin d'éviter les prises d'eau illicites sur les poteaux incendie par les entreprises. **Volume vendu en 2015 : 1.200 m³.**

4.3 Consommation globale électrique

Désignation	2006	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation électrique en kWh	1.515.752	1.616.251	1.753.334	1 377 341	1.541.350	1.444.132	1.406.271	1.394.283
Evolution N/N-1	+0,15%	+4,06%	+9,61%	-21,44%	+11,91%	-6,31%	-2,6%	-0,9%

(*) inclus mis en service réservoir de BAIGTS « Bellevue »

**Indicateur OP 5 = Efficacité énergétique du service
1.858 kwh/m³ > 1.560 kwh/m³**

4.4 Répartition des linéaires de conduites et branchements du réseau

RESEAUX (Longueur en ml)				
NATURE	2008	2013	2014	2015
Acier	10.876	8.774	8.148	8.082
Amiante Ciment	8.647	7.297	7.964	7.126
Béton		88	88	88
Fonte non connue	152.214	156.757	154.990	127.081
Fonte ductile	-			14.736
Fonte grise				11.864
P.V.C	321.745	331.091	328.527	331.441
PeHd	4.609	3.073	3.643	2.663
Pedh bande bleue				1.269
Divers	4.494	4.082	5.539	5.504
Inox	21			
TOTAL	502.606	512.677	508.899	509.853

N.B. : dans le schéma directeur d'eau potable, le linéaire de réseau a été arrêté à 517 km car cette valeur, plus importante que celle du RAD, tient compte des branchements longs non comptabilisés dans le RAD.

BRANCHEMENTS	
NATURE	6.329 branchements
Acier	2%
Fonte	0%
P.V.C	59%
PeHd	28%
non déterminé	9%
Cuivre	2%

4.5 Volumes introduits dans le réseau

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Variation N/N-1 (%)
Volume produit	1.325.634	1.262.778	1.244.313	-1,5
Volume importé	123.505	116.307	108.963	-6,3
Volume exporté	6.813	7.504	7.616	+2,3
Volume mis en distribution	1.442.326	1.373.221	1.345.600	-1,9
Volume facturé	791.424	755.375	763.043	+1,0
Volume dégrévé (60.523 m ³ en 2011)	14.805	13.127	24.843	+89,3
Volume consommé sans comptage (b)	22.610	22.610	22.610	0
Volume de service (a)	41.212	41.212	41.212	0
Volume consommé autorisé	870 051	832.324	851.708	+2,3
RENDEMENT DE RESEAU	60,5	60,8	63,5	+4,4

(a) Le volume de service est utilisé pour l'entretien des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges des réseaux et les analyseurs de chlore.

(b) Le volume consommé sans comptage est utilisé pour les contrôles de poteaux incendie et les manœuvres de pompiers.

Rendement : (volume consommé +dégrevé+volume non comptabilisé/volume mis en distribution)

P104.3 = 63,5 %

4.5. Indice linéaire de pertes (m³/km/J)

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Variation N/N-1 (%)
Volume mis en distribution	1 442 326	1.373.221	1.346.600	-1,9
Volume consommé autorisé	870.051	832.324	851.708	+2,3
Volume de perte (K)	572.272	540.897	493.892	-8,7
Linéaire de réseau de distribution en Km (L)	513,79	508,899	509,853	+0,2
Nb de jours (M)	365	365	365	-
Indice linéaire de pertes (K/L/M)	3,1	2,9	2,65	-8,9

P106.3 = 2,65m³/km/J

4.6. Indice linéaire de volumes non comptés (m³/km/J)

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Variation N/N-1 (%)
Volume mis en distribution (D)	1.442.326	1.373.221	1.346.600	-1,9
Volume comptabilisé (G)	806.229	768.502	787.88	+2
Volume Non compté (N) = (D-G)	636.097	604.719	557.714	-7,8
Linéaire de réseau de distribution en Km (L)	513,79	508,899	509,853	+0,2
Nbr de jours (M)	365	365	365	-
Indice linéaire de volumes non comptés (N/L/M)	3,4	3,3	3	-7,9

Indicateur OP 3 = P105.3 Indice linéaire de volumes non comptés : 3 m³/km/j

Au cours des dernières années, il apparaît que le nombre d'abonnés augmente mais que la consommation unitaire diminue. La mise en place de 79 compteurs d'antennes (sur le réseau, les puits, les réservoirs ...) dont **68 télé-surveillés** :

- délimite **54 secteurs**,
- optimise les recherches de fuites.

Une analyse hebdomadaire de la sectorisation avec débits de nuit est effectuée. Les chercheurs de fuite de l'exploitant interviennent au jour le jour sur les pointes constatées.

⇒ **En annexe 3 : carte de sectorisation**

5- Qualité de l'eau distribuée

5.1 Ressource

La ressource est suffisante mais vulnérable. L'utilisation du puits P4 était indispensable jusqu'en 2004 pour maintenir un taux de nitrates inférieur à la norme toute l'année (50mg/l). La mise en place de mesures réglementaires auprès des agriculteurs, du périmètre de protection et le suivi des pratiques ont permis de diminuer fortement les concentrations en nitrates des puits P1, P2 et P3 qui peuvent ainsi satisfaire la demande. Le taux de nitrates sur ces trois puits est conforme à la réglementation. On constate depuis plusieurs années que les pesticides sont bien présents : notamment l'atrazine (interdite depuis 2003), le métolachlore et leurs métabolites.

De plus, le puits P4 est inondé à chaque crue du Gave de Pau. Lors de crues très importantes, l'ensemble des puits du champ captant n'est plus accessible mais la continuité du service est assurée avec une turbidité impactée mais restant conforme aux normes en vigueur. En 2014, le puits P4 a été inondé : le piézomètre le plus proche du Gave a été emporté, le sol à l'ouest du drain nord creusé et la clôture à nouveau endommagée. Les inondations du puits P4 devenues récurrentes, de par son implantation géographique, ont confirmé l'intérêt de la réhabilitation du puits P3. Ce puits peut désormais produire 100 m³/h avec un potentiel de 200 m³/h ce qui sécurise la ressource.

5.2 Traitement

Depuis le printemps 2012, le traitement au bioxyde de chlore a été remplacé par le chlore gazeux. Ce traitement a permis de réduire le nombre de fuites et le risque de présence de chlorites.

5.3 Contrôles A.R.S

CONTROLE DE LA RESSOURCE : Statistiques sur la conformité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	NON CONFORME	% NON CONFORME	GLOBAL	NON CONFORME	% NON CONFORME
Microbiologie	3	0	0	9	0	0
Physico-chimique	3	0	0	633	0	0

CONTROLE DE L'EAU PRODUITE : Statistiques sur la conformité et sur les références de qualité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE
Microbiologie	4	0	0	23	0	0
Physico-chimique	4	0	0	708	0	0

CONTROLE DE L'EAU DISTRIBUEE : Statistiques sur la conformité et sur les références de qualité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE
Microbiologie	32	0 (Non Conf.) 1 (Hors réf)	0 % (Non conf.) 3,1% (Hors réf)	183	0 (Non conf.) 1 (Hors réf)	0 % (Non conf.) 0,5% (Hors réf)
Physico-chimique	35	0	0	510	0	0

Valeur hors référence sur ARNOS le 20/02/2015 : 1 nombre/100ml de coliformes totaux à 36°C (référence maximale de 0 nombre/100ml). Contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement.

Valeur hors référence sur LABEYRIE le 12/05/2015 : 1 UFC/100ml de bactéries et spores sulfite-réducteurs (référence maximale de 0 UFC/100ml). Pas de contre-analyse réalisée par l'exploitant suite à ce dépassement car analyse non transmise à l'exploitant par l'ARS.

⇒ En annexe 6 : Bilan ARS qualité de l'eau distribuée

En résumé : les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Indicateur OP 1 P102.1 Taux de conformité des analyses physico chimiques : 100%

Indicateur OP 2 P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques: 100%

5.4 Contrôles Exploitant

CONTROLE DE LA RESSOURCE :						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	NON CONFORME	% NON CONFORME	GLOBAL	NON CONFORME	% NON CONFORME
Microbiologie	17	0	0	60	0	0
Physico-chimique	39	0	0	401	0	0

CONTROLE DE L'EAU PRODUITE : Statistiques sur la conformité et sur les références de qualité						
	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE
Microbiologie	4	0	0	20	0	0
Physico-chimique	8	0	0	83	0	0

CONTROLE DE L'EAU DISTRIBUEE : Statistiques sur la conformité et sur les références de qualité

	Bulletin			Paramètre		
	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE	GLOBAL	Nbr NON CONFORME / Nbr HORS REFERENCE	% NON CONFORME / % HORS REFERENCE
Microbiologie	20	0	0	114	0	0
Physico-chimique	23	0	0	83	0	0

B- STATISTIQUES CONCERNANT LA RECHERCHE DES FUTITES

Des campagnes de recherches de fuites ont été intensifiées au cours de l'année 2013 afin d'améliorer le rendement de fonctionnement brut du réseau (sans la prise en compte du volume de service).

NOMBRE DE FUTITES REPAREES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sur branchements	237	130	90	68	82	54
Sur réseaux	235	167	70	91	81	77
TOTAL	472	297	160	159	163	131

RESEAUX INSPECTES	NATURE
ml de réseaux inspectés 2012	154,60 km soit 30% du réseau
ml de réseaux inspectés 2013	124,80 km soit 24% du réseau
ml de réseaux inspectés 2014	132,74 km soit 26% du réseau
ml de réseaux inspectés 2015	83,114 km soit 16% du réseau

Une campagne de recherche de fuites complémentaire financée par le Syndicat a été organisée sur les communes d'ARTHEZ DE BEARN, ARTIX et BAIGTS DE BEARN.

C PROGRAMME TRAVAUX 2015

En fonction des besoins en matière d'urbanisation des communes et d'exploitation du service, le programme travaux suivant a été exécuté en 2015 :

1. Exploitation du service

- Réalisation du schéma directeur d'eau potable,
- Mise en place de 5 compteurs de sectorisation supplémentaires,
- Poursuite de la mise en place de la télérelève sur les compteurs des abonnés du service eau potable de la commune d'ARTIX,
- Maintenance annuelle de la télérelève sur ARTIX et LABASTIDE-MONREJEAU,
- Pose de nouvelles vannes de sectionnement sur ARTHEZ DE BEARN, ARTIX, BONNUT, BOUGARBER, CESCOU et LABASTIDE-MONREJEAU,
- Suppression du réservoir Palouquet à ARTHEZ DE BEARN par un stabilisateur de pression,
- Modification d'un by-pass sur ARTIX.

2. Travaux sur réseaux

2.1 Programmation liée aux secteurs fuyards, aux besoins du service et à l'urbanisme

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARTIX	Impasse Henry 2 d'Albret	Remplacement de 2 branchements longs PEHD fuyards par un PVC63 sur 45ml et 2 branchements courts	
ARTIX	Parvis de la Gare	Restructuration des réseaux existants avec maillages, reprises de branchements et suppression de 450 ml de réseaux : 190ml de F60 BS, 170ml de PVC63 BS et 90ml de PVC110 BS. Reprise de 3 branchements	
BAIGTS DE BEARN	Chemin Bergemayou	Remplacement du réseau existant PVC 50 par une conduite en PVC 63 sur 225 ml Reprise de 1 branchement	
BAIGTS DE BEARN	Chemin Tilhète	Remplacement du réseau existant AC 60 par une conduite en PVC 63 sur 465 ml + PERD 32 sur 61 ml Reprise de 10 branchements dont 1 par tubage sur 224 ml en PERD DN 32 mm	
CASTILLON D'ARTHEZ	Route d'Urdès	Déplacement et renouvellement du F175 par un F150 et du PVC140 par un PVC140 sur 117 ml passant en privé pour permettre la construction d'une maison individuelle Reprise de 1 branchement	
DENGUIN	Impasse Mesplerous	Suppression sur 150 ml d'une conduite en double avec reprise d'un branchement existant	
SAINT-GIRONS		Suppression de 470 ml de conduite (dont 225 ml en amiante ciment et 245 ml en PVC). Reprise de 3 branchements	
soit 1.254 ml renouvelés			
1.070 ml supprimés			
et 20 branchements repris lors de ces travaux			

2.2 Extensions et renforcements du réseau pour répondre aux demandes d'urbanisme, améliorer les conditions de desserte des usagers et renouveler les ouvrages

- **Programme PEHD** : Renouvellement des branchements en PEHD lors des fuites :

Renouvellement de branchements sur le syndicat	Prise en charge de 100% par le Syndicat	19
--	---	----

ce qui représente avec une moyenne de 7 ml par branchements : 133 ml PVC 25

*En conclusion : 2.324 ml de conduites renouvelées ou supprimées en 2015 soit un taux de renouvellement de **0,46 %** ce qui reste inférieur à l'objectif de renouvellement de 2%. Toutefois, 310.681,71€ HT ont également été investis en réhabilitation d'ouvrages (réservoirs et P3) ce qui équivaut financièrement au renouvellement de l'ordre de 3.106 ml de réseaux de dimensions moyennes comprises entre 53/63 et 100.*

Pour mémoire :

Renouvellement	Linéaire (ml)	Pourcentage renouvelé
2007	6.607	1,34
2008	5.933	1,18
2009	4.871	0,96
2010	5.519	1,09
2011	7.841	1,52
2012	6.688	1,30
2013	3.092	0,60
2014	6.216	1,22
2015	2.324	0,46

P107.2 Taux moyen sur 5 ans = 1,02 %

3. Travaux sur ouvrages

- Réhabilitation des réservoirs semi enterrés de la station de reprise de Serres Sainte Marie,
- Réhabilitation du puits P3 et création d'une tranchée drainante,
- Travaux de sécurisation d'ouvrages AEP,
- Etude de la cession du ballon pression de BONNUT,
- Rénovation des canalisations de trop-plein et de vidange sur le réservoir d'ARNOS.

4. PVR et extensions de réseau avec participation pour réseau

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARTHEZ DE BEARN	Chemin Baleich	Extension d'un réseau sur réseau d'eau potable en PVC DN 63 mm sur 117 ml pour desservir 2 maisons en construction et un lot constructible	Financements communal et privé
LABEYRIE	Chemin du Luy	Maison isolée : extension de 365 ml en PVC 53/63	Fonds de concours
SALLESPISSE	Chemin Marlat	Extension de 227 ml en PVC 53/63	Financement communal pour 150 ml

5. Protection du champ captant

- Enregistrement de servitudes à 95%,
- Réunion annuelle du comité de suivi le 16/07/2015,
- La gestion du plan d'action territorial sur le Gave de PAU a été transférée en 2013 au Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau : des actions d'accompagnement individuel des exploitants agricoles sont réalisées ainsi qu'une campagne de prélèvements mensuels,
- Suivi des pollutions sur l'eau pompée et traitée,
- Suivi d'analyses sur le PPCC suite à l'étude AQUAVALLEE d'EURALIS,
- Classement du puits P1 en captage prioritaire en raison d'une concentration élevée en nitrates malgré une baisse constante. L'aire d'alimentation du captage devra être déterminée et un plan d'actions mis en place dans le cadre du PAT.

P108.3 = 80%

6. Renouvellement de l'exploitant

En 2015, l'exploitant a consacré :

- 20.834,46 € pour le programme prévisionnel de renouvellement,
- 3.262,90 € pour le renouvellement des 59 compteurs.

Site	Opérations réalisées	MONTANT € HT
ARTIX-Forage P4	Renouvellement - 2 COLONNES DE FORAGE	3.923,94
ARTIX-Forage P4	Débitmètre	1.291,93
ARTIX-Usine d'ARTIX	Renouvellement neutralite	11.118,90
ARTIX- Forage P3	Débitmètre P3 et vanne d'isolement	2.264,03
ARTIX-Forage P4	Renouvellement - Pompe 1 et 2	1.485,91
Compteur Bonnut 2	Renouvellement - télétransmetteur	749,77
TOTAL		20.834,48

De plus, l'exploitant a réalisé à la charge du Syndicat :

- Renouvellement de branchements PEHD pour 10.124,72 €HT.

D PROGRAMME TRAVAUX 2016

1. Exploitation du service

- Lancement de la procédure de révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation des captages en vue d'augmenter la capacité de prélèvement sur le puits P3,
- Etude du renforcement électrique du puits P3,
- Pose de vannes de modulation de pression et des stabilisateurs de pression sur le réseau sur ARTIX, CASTILLON D'ARTHEZ, BEYRIE EN BEARN, MESPLEDE suite au schéma directeur,
- Pose de nouvelles vannes de sectionnement sur le réseau (MESPLEDE...),
- Création d'un point de vente d'eau à LABASTIDE-CEZERACQ pour un achat permanent par le Syndicat de Lescar.

2. Renouvellement et extensions des réseaux

2.1 Programmation liée au schéma directeur et aux besoins du service

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
ARTHEZ DE BEARN	Rue Bergoué	Suppression de 445 ml de conduites en parallèle et reprise de 31 branchements	
ARTIX	Rues Fourticot et Bie Cabe	Appel à projets – Phase 1 : renouvellement du F175 en F200 sur 600 ml	PROGRAMME 2017 coordination EU
ARTIX	Rue Galupé	Renouvellement à l'identique de la conduite d'eau potable sur 170 ml	
BAIGTS DE BEARN	Route Impériale	Suppression de conduites en parallèle sur 120 ml, reprise de 2 branchements et travaux de simplification au pied du réservoir	
BONNUT	Rte d'Amou	Approfondissement de 2 branchements	
CESCAU	Rte Mazerolles / Cimetiere	Déplacement sur 775 ml en F100 et maillage	
CESCAU	Chemin Courrau/Route des Maires/RD32 3	Appel à projets – Phase 4 : renouvellement du F100 en F150 sur 1655 ml	PROGRAMME 2017
LABASTIDE-MONREJEAU	Chemin Peyrot	Suppression d'une conduite F 60 sur 85 ml et pose d'un réducteur de pression	
LABASTIDE-MONREJEAU	Impasse d'Urdous	Reprise de 4 branchements en PEHD	
LABASTIDE-MONREJEAU	Chemin Peyrot	Déplacement sur le domaine public d'une conduite d'eau potable en F60	
SALLESPISSE	Route de Bonnut	Renouvellement et renforcement sur 1230 ml d'un F125 en F150 avec reprise de 8 branchements	
SERRES SAINTE MARIE	RD 663	Appel à projets – Phase 2 : renouvellement du F175 en F200 sur 2000 ml	PROGRAMME 2016
SERRES SAINTE MARIE/CASTEIDE-CAMI/CESCAU	Chemins Coutolou, Lartigau et d'Ascós	Appel à projets – Phase 3 : renouvellement du F100 en F150 sur 3290 ml	PROGRAMME 2018

2.2 Extensions et renforcements du réseau pour répondre aux demandes d'urbanisme et renouveler les ouvrages

Les programmes sont définis lors des réunions de travail sur les documents d'urbanisme. Actuellement des déplacements de conduites en privé ont été identifiés.

3. Travaux sur ouvrages

- Travaux de protection de la berge du puits P4,
- Mise en place d'un turbidimètre sur le puits P4,
- Cession du ballon pression de BONNUT,
- Travaux de sécurisation d'ouvrages AEP.

4. Extensions de réseau avec participation et fonds de concours

COMMUNE	LIEU	NATURE	AUTRES
VIELLENAVE D'ARTHEZ	Lieu-dit Riquepeou	Extension en PVC63 sur 140 ml	Fonds de concours

5. Protection du champ captant

- Animation du périmètre de protection du champ captant d'ARTIX : groupe de suivi et groupe de pilotage pour traiter des indemnisations agricoles,
- Suivi des pollutions sur l'eau pompée et traitée,
- Convention avec les coopératives présentes sur le périmètre et les agriculteurs pour modifier les pratiques (en lien avec l'étude AQUAVALLEE et dans le cadre du PAT),
- Entretien mécanique de la Renouée du Japon au puits P4.

E LOI OUDIN

En 2015, le Syndicat a versé une subvention de 500 € à ASS. Main dans la Main avec l'AFRIQUE.

F PROGRAMME PREVISIONNEL DE RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITANT

En 2016, le fermier exploitant LYONNAISE DES EAUX a inscrit au programme prévisionnel de renouvellement : 7.990 €.

II En Assainissement Collectif :

A- CONSTITUTION DE L'EXPLOITATION

1. Préambule

L'assainissement collectif concerne désormais les communes d'ARTIX, ARTHEZ, BAIGTS DE BEARN, BOUMOURT, BONNUT, BOUGARBER, HAGETAUBIN, LABASTIDE CEZERACQ, SAULT DE NAVAILLES, SERRES Ste MARIE, URDES et VIELLENAVE D'ARTHEZ.

Les installations se composent :

- de **9 stations d'épuration** (Artix, Arthez de Béarn, Baigts de Béarn, Bonnut, Boumourt, Bougarber, Hagetaubin, Sault de Navailles et Urdes),
- de **37 postes de relevage** et 2 postes de mises en charge.

Au rapport annuel du délégataire pour 2015, le nombre d'abonnés est de **3.265 au 31.12.2015** et le volume assaini facturé est de **325.154 m³**.


Pour mémoire,







ANNEE	2004	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
VOLUME (m3)	238.632	257.751	291.790	291.544*	279.367	304.239	285 532	325.184

* SOURCE comptes d'affermage. Attention l'adhésion de BAIGTS concerne 182 abonnés et 15.000m³/an.

COMMUNE	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2014	NOMBRE d'ABONNES FACTURES 2015	VOLUME TRAITE STATION 2015	VOLUME ASSUJETTI 2014	VOLUME ASSUJETTI 2015
ARTHEZ	619	623	110.946	54.279	NC
ARTIX	1.625	1.666	275.122	194.450	NC
BAIGTS DE BEARN		182			NC
BONNUT	27	27	1.787	2.910	NC
BOUGARBER	163	167	55.820	14.129	NC
BOUMOURT	5	5	4.012	466	NC
HAGETAUBIN	25	25	6.996	2.408	NC
LABASTIDE CEZERACQ	160	160	Station d'ARTIX	NR	NC
SAULT DE NAVAILLES	215	218	69.838	NR	NC
SERRES STE MARIE	126	131	Station d'ARTIX	11.549	NC
URDES	26	26	Non mesurable	2.103	NC
VIELLENAVE	32	35	Station de BOUGARBER	3.223	NC
TOTAL	3.023	3.265		285.532	325.154

2. Stations d'épuration

9 STATIONS D'EPURATION	PHOTOS	Date de mise en service	Télésurveillance	Capacité	Filière
STEP d'Arthez de Béarn Arrêté Préfectoral du 11.10.2002 modifié par l'arrêté du 10/03/2014		1994	OUI	2 000 EH	Bassin séquentiel + lagune de finition Lits plantés de roseaux pour les boues

<p>STEP d' Artix Arrêté Préfectoral du 28.05.2003</p>		<p>1982</p>	<p>OUI</p>	<p>4 167 EH</p>	<p>Boues activées Déshydratation des boues par table d'égouttage</p>
<p>STEP de Baigts de Béarn</p>		<p>2006</p>	<p>NON</p>	<p>400 EH</p>	<p>Lagunage naturel</p>
<p>STEP de Bonnut</p>		<p>2013</p>	<p>OUI</p>	<p>150 EH</p>	<p>Filtres plantés de roseaux</p>
<p>STEP de Bougarber Arrêté Préfectoral du 22.08.2000</p>		<p>2000</p>	<p>OUI</p>	<p>490 EH</p>	<p>Filtres plantés de roseaux</p>
<p>STEP de Boumourt Arrêté Préfectoral du 11.01.2008</p>		<p>2009</p>	<p>OUI</p>	<p>20 EH</p>	<p>Filtration sur fibres de coco</p>
<p>STEP d' Hagetaubin Arrêté Préfectoral du 20.04.2006</p>		<p>2006</p>	<p>OUI</p>	<p>180 EH</p>	<p>Filtres plantés de roseaux</p>

STEP de Sault de Navailles Arrêté Préfectoral du 25.01.2010		2010	OUI	750 EH extensible à 1 200 EH	Boues activées + lits plantés de roseaux pour les boues
STEP d'Urdès		2009	OUI	150 EH	Cultures fixées

Les milieux récepteurs dans lesquels sont effectués les rejets sont connus à ce jour pour les neuf stations ainsi que les DO.

Nombre de bilans d'autosurveillance : 30 bilans d'autosurveillance par l'exploitant, 17 bilans/visites réalisés par MATEMA.

STEP	Nombre de bilans d'autosurveillance	Nombre de bilans / visites MATEMA
ARTHEZ	3	2
ARTIX	17	2
BAIGTS DE BEARN	0	3
BONNUT	1	2
BOUGARBER	2	2
BOUMOURT	1	0
HAGETAUBIN	1	1
SAULT DE NAVAILLES	4	3
URDES	1	2
TOTAL	30	17

3- 39 stations de relèvement

Le tableau ci-dessous détaille le nombre postes de relèvement par système d'assainissement et par commune ainsi que le linéaire de réseaux :

Système d'assainissement	Communes	Linéaire de réseau gravitaire (ml)	Postes de relèvement / mise en charge (*)
ARTIX/ LABASTIDE CEZERACQ / SERRES SAINTE MARIE	ARTIX	29.853,20RG 1.669,30RF 1.354,90RU 501,80RS 8,10TP	10
	LABASTIDE CEZERACQ	6.336,10RG 663,20RF 12,60TP	3
	SERRES SAINTE MARIE	5.301,00RG 574,20RF 5,90TP	4
ARTHEZ DE BEARN	ARTHEZ DE BEARN	15.341,70RG 4.289,50RF 1.110,00RU	10
ARTHEZ DE BEARN /	HAGETAUBIN	1.867,4RG	0

HAGETAUBIN	ARTHEZ DE BEARN	41,6RF	1
BAIGTS DE BEARN	BAIGTS DE BEARN	1.115,70RG 7,7RF	4
BOUGARBER / VIELLENAVE	BOUGARBER	5.177,50RG 1.671,00RF	3
	VIELLENAVE	1.525RG 772,20RF 31,00TP	2
BONNUT	BONNUT	840,4RG 91.20RF	1
BOUMOURT	BOUMOURT	104,4RG 13,50RF	0
SAULT DE NAVAILLES	SAULT DE NAVAILLES	4.010,10RG 254 ,90RF 152,90RU	1
URDES	URDES	1.045,10RG	
TOTAL		90.848,70	39

- RG = réseau gravitaire, RF= réseau de refoulement, RU = réseau unitaire, TP = trop plein.

Le tableau ci-dessous détaille les caractéristiques des 39 postes de relèvement :

39 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE	Commune	Date de mise en service	Capacité de pompage		Télésurveillance
			P1 (m ³ /h)	P2 (m ³ /h)	
PR CHEMIN DE LESQUIRE	ARTHEZ DE BEARN	2002	9,9	10,3	OUI
PR CHEMIN DE RONDE ROUBIT	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	3,5	OUI
PR CHEMIN DISERANE	ARTHEZ DE BEARN	2005	20	20	OUI
PR CHEMIN DU BOSC	ARTHEZ DE BEARN	2006	15	15	OUI
PR CHEMIN DU CANAILLOU	ARTHEZ DE BEARN	2006	21,5	21,5	OUI
PR ETABLISSEMENTS LACADEE	ARTHEZ DE BEARN	1993	7,50	7,50	OUI
PMC ARROUZETTE	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	-	NON
PR ROUTE DE LACQ « La Geüle »	ARTHEZ DE BEARN	2008			OUI
PMC STADE	ARTHEZ DE BEARN	1993	-	-	NON
PR COLLEGE	ARTHEZ DE BEARN	2003	13	13	NON
PR HLM RESIDENCE MORGANE	ARTIX	1992	30	30	OUI

39 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE	Commune	Date de mise en service	Capacité de pompage P1 (m³/h)	Capacité de pompage P2 (m³/h)	Télésurveillance
PR LES TILLEULS	ARTIX	2010	28	28	OUI
PR QUARTIER BERGES	ARTIX	2000	15	15	OUI
PR RUE DE CHOURRUT	ARTIX	2006	8,6	8,6	OUI
PR LA GARE	ARTIX	1993 <i>Réhabilité 2010</i>	20	20	OUI
PR RUE DE LARRECQ	ARTIX	1990	16.3	-	OUI
PR LA CHENERAIE	ARTIX	2011	22.1	22.3	OUI
PR ZONE MARCEL DASSAULT	ARTIX	1980	18.0	15.7	OUI
PR BARADAT	ARTIX	2011	49.9	48.1	OUI
PR BABY	ARTIX	2015	14,10	14,10	OUI
PR ancienne STEP	BAIGTS DE BEARN		11.10	10.7	OUI
PR Amicale Laïque	BAIGTS DE BEARN		6	6	OUI
PR Urbistando	BAIGTS DE BEARN				OUI
PR Arriou de Lous	BAIGTS DE BEARN		6.3	6.3	OUI
PR ECOLE	BONNUT	2013	7.3	8.6	OUI
PR CHEMIN DOURROU	BOUGARBER	2007	7	7.0	OUI
PR RANQUE	BOUGARBER	2000 <i>réhabilité en 2014</i>	20	20	OUI
PR CHEMIN LAULHERE	BOUGARBER	2002	8,5	8,5	OUI
PR N'HAUX / CASTAGNOUS	HAGETAUBIN	2013	31.8	31.8	OUI
PR CARREROT DE LA FORGE	LABASTIDE CEZERACQ	2009	24	24	OUI

39 POSTES DE RELEVEMENT ET MISE EN CHARGE	Commune	Date de mise en service	Capacité de pompage	Capacité de pompage	Télésurveillance
			P1 (m ³ /h)	P2 (m ³ /h)	
PR CHEMIN BURET	LABASTIDE CEZERACQ	2006	12	12	OUI
PR LOTISSEMENT BORDENAVE	LABASTIDE CEZERACQ	2001	26,50	26,50	OUI
PR LOTISSEMENT LE LUY	SAULT DE NAVAILLES	2011	20.3	19.9	OUI
PR EDENIALES	SERRES SAINTE MARIE	2011	8.9	8.7	OUI
PR FOURTICOT	SERRES SAINTE MARIE	1992	24.0	-	OUI
PR PIC DU MIDI	SERRES SAINTE MARIE	2010	13	13	OUI
PR QUARTIER ECOLE	SERRES SAINTE MARIE	2001	14.5	-	OUI
PR ROUTE DE BOUGARBER « Sources »	VIELLENAVE D'ARTHEZ	2008	6.2	5.4	OUI
PR ROUTE DU PONT TAULAT	VIELLENAVE D'ARTHEZ	2010	7.6	7.8	OUI

4- Réseaux et équipements

RESEAUX ET EQUIPEMENTS DE RESEAUX	Nombre
Branchements	2.986
Avaloirs	13
Déversoirs d'orage + trop-plein	20
Regards visitables	2.209
Linéaire de réseaux Unitaires	2 618ml
Linéaire de réseaux Séparatifs Eaux Usées	87.697 ml

La mise à jour de la cartographie du réseau en 2013, la datation des réseaux par le syndicat en 2014 ainsi que le schéma directeur expliquent l'augmentation du linéaire arrêté à 90.848,70ml (refoulement et trop-plein compris).

En 2015 :

- 1.514,00 ml de réseaux ont été inspectés par ITV (soit 1,6%),
- 7.631,29 ml de réseaux ont été curés,
- le nombre d'opérations de débouchage :
 - de branchements : 6
 - de réseaux : 11

5- Résultats techniques

La **consommation** totale d'énergie a été de 335.5810 kWh en 2015 dont :

- 65.494 kWh pour les postes de refoulement,
- 270.086 kWh pour les stations d'épuration.

SITE	kWh 2014	kWh 2015
ARTHEZ	31.732	63.614
ARTIX	109.029	134.544
BAIGTS	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE
BONNUT	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE
BOUGARBER	PAS D'ELECTRICITE	PAS D'ELECTRICITE
BOUMOURT	175	568
URDES	6.180	10.912
HAGETAUBIN	-	689
SAULT DE NAVAILLES	58.517	59.759
TOTAL		270.086

Les postes de refoulement dont la consommation en électricité a dépassé 1.000 kWh durant l'année sont :

Deux postes entrée station sans électricité :

- Ranque à BOUGARBER : 8.046
- Ancienne STEP BAIGTS : 12.283

Sept postes :

- Laulhère à BOUGARBER : 1.427
- Les Tilleuls à ARTIX : 3.125
- Fourticot à ARTIX : 3.558
- Marcel Dassault à ARTIX : 5.321
- La gare à ARTIX : 4.029
- Baradat à ARTIX : 4.423
- Baby à ARTIX : 1.357

Les recherches d'eaux claires parasites doivent être axées sur les secteurs en amont de ces postes.

- Volumes traités ou by passés

STATION	VOLUME ENTREE (m ³)	VOLUME TRAITE (m ³)	VOLUME BY PASSE (m ³)	PLUVIOMETRIE (mm/an)
ARTIX	459.745	293.456	166.289	834
ARTHEZ	124.151	124.151	0	607
BONNUT	1.787	1.787		607
BOUGARBER	55.820	55.820		694
BOUMOURT	4.011	4.011		694
HAGETAUBIN	6.996	6.996		807
SAULT DE NAVAILLES	72.699	66.845	24.989	952
URDES	inconnu	inconnu	inconnu	837
BAIGTS	inconnu	inconnu	inconnu	

- Boues : 56,20 Tonnes de Matières Sèches ont été produites sur les STEP suivantes et épandues selon plans d'épandage approuvés.

NOM	Volume en m ³	Siccité moyenne	Matières Sèches en Tonnes
Station ARTIX	2.306	1.6 %	35,40
Station ARTHEZ	13.755	0,3 %	9,50
Station de SAULT	3.502	3,2 %	11,30

Les sous-produits ont été évacués ainsi :

	REFUS DE GRILLE En kg		SABLES En m ³		GRAISSES En m ³	
	Volume	D	Volume	D	Volume	D
SOUS PRODUITS	1.512,20	ISDND	14	ISDND	15,1	Unité de traitement

(D) = destination

- La conformité des ouvrages est la suivante :

NOM	Evaluation DDTM/ directive ERU
Station ARTIX	Non conforme
Station ARTHEZ	Conforme
Station de BONNUT	Conforme
Station de BOUGARBER	Conforme
Station de BOUMOURT	Conforme
Station d'HAGETAUBIN	Conforme
Station de SAULT	Conforme
Station d'URDES	Conforme

B- PROGRAMME TRAVAUX 2015

1- Etudes

- Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement,
- Maîtrise d'œuvre en vue de réhabiliter la station d'épuration d'ARTIX,
- Recherche d'eaux claires parasites : plan d'actions à partir du DIAGRAP,
- Instruction des demandes d'urbanisme dont 66 demandes de certificats d'urbanisme/déclaration préalable/permis d'aménager (CU/DP/PA) et 37 demandes de permis de construire (PC).

2- Travaux

COMMUNE	RENOUVELLEMENT	EXTENSIONS	AUTRES
ARTIX		Rue Charles et Félix MOUREU : 53 ml en PVC DN 200 pour raccorder un lotissement	
BAIGTS DE BEARN et ARTHEZ DE BEARN			Télégestion sur les 4 postes de relevage de BAIGTS et sur le poste de la ZI La Geüle à ARTHEZ
ARTHEZ de BEARN			Modification du rejet de la STEP vers le cours d'eau la Geüle : 409 ml de PVC DN 200

ARTHEZ de BEARN		Route de la chapelle de N'Haux : 380 ml en DN 160 mm (309 ml sur le réseau principal et 71 ml sur les branchements), 9 branchements	
ARTHEZ de BEARN		Route du Foirail : 64 ml en PVC DN 200 pour une habitation	

C- GARANTIE DE RENOUELEMENT en 2015

. 19.109,95 € ont été consacrés par l'exploitant au renouvellement.

D- PROGRAMME TRAVAUX 2016

1- Etudes

- Finalisation du schéma directeur d'assainissement,
- Diagnostic des raccordements des privés avec report sur SIG : secteur Bergoué à ARTHEZ DE BEARN (préalablement à des travaux de mise en séparatif), secteur du Plateau à ARTIX (contrôle des mises en séparatif suite aux travaux),
- Recherche d'eaux claires parasites : plan d'actions établi notamment suite à la sectorisation issue de l'exploitation des données de la télégestion des postes de relevage et du schéma directeur.

2- Travaux

COMMUNE	RENOUELEMENT	EXTENSION	AUTRES
ARTIX			Réhabilitation STEP 7.000 EH
ARTIX	Route de Cescau : 332 ml PVC DN 200 + 7 reprises branchements		
ARTIX	Rue du Galupé : 230 ml en PVC DN 200 + 5 reprises de branchements		
ARTIX			Déconnexion du dalot (95 ml de PP DN 160)
ARTIX	Rue Jean Monnet : 3 ml PVC DN 200		
ARTIX			Rue Dassault : réhabilitation par l'intérieur
ARTIX			Reprise des branchements publics (piscine+tribunes du stade+foyer rugby)
ARTIX	Plateau : avenue de SUZON 195 ml + reprises de 2 branchements + gainage sur 97 ml		
LABASTIDE CEZERACQ		Chemin du Presbytère : 70 ml PVC DN 200	
SAULT DE NAVAILLES			Extension STEP à 1.200 EH
SAULT DE NAVAILLES	Chemin de la Digue : 140 ml en fonte DN 300		
URDES		Secteur Ecole : 135 ml en PVC 200mm + 5 branchements	

III En Assainissement non Collectif :

A- LE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons a mis en place, dès 1997, un service public d'assainissement non collectif.

Ce service englobe :

- le **contrôle technique** de l'assainissement non collectif
 - Contrôle de conception : définition de la filière d'assainissement à mettre en place dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme
 - Contrôle de réalisation : vérification de la conformité des travaux
 - Contrôle de fonctionnement : vérification du bon fonctionnement de l'installation et de l'entretien régulier des ouvrages
- des **services facultatifs** subordonnés à l'adhésion de l'utilisateur :
 - Entretien des systèmes d'assainissement non collectif
 - Réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif

Lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, un premier contrôle a permis de dresser l'inventaire et de réaliser un diagnostic de l'ensemble des installations du Syndicat.

Nombre d'installations répertoriées en 2015 : **3.944**

1- Le Contrôle Technique

- Le contrôle de fonctionnement

Un contrôle "terrain" est effectué **une fois tous les quatre ans** chez chaque particulier, quelle que soit la filière. Depuis le 1^{er}/01/2014, le Syndicat assure en interne ce contrôle qui était auparavant confié à un prestataire.

Compte tenu des installations identifiées, on a estimé, pour une périodicité de quatre ans, à 900 environ, le nombre de contrôles de fonctionnement à réaliser annuellement.

La liste des interventions effectuées et à effectuer sur l'ensemble du territoire du Syndicat est fournie ci-dessous :

Tableau : Assainissement non collectif - Contrôle de fonctionnement

ANNEE	AQUALIS	SAUR	SYNDICAT
CONTROLE 2- APRES DIAGNOSTIC INITIAL 1998-2001			
1998	LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos)	
1999	BOUGARBER SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN	ARTIX ARNOS BONNUT	
2000	CESCAU CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON	CASTEIDE CANDAU ST MEDARD
2001	URDES SALLESPISSE	HAGETAUBIN LABEYRIE / LACADEE SAINT GIRONS	

CONTROLE 3 PERIODE 2002-2005			
2002	CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) ST MEDARD	
2003	SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN ARTIX ARNOS	BONNUT	BOUGARBER
2004	CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON	CESCAU
2005	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN	URDES LACADEE SAINT GIRONS	SALLESPISSE
CONTROLE 4 PERIODE 2006-2009 par AQUALIS			
2006	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	2008	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
2007	SERRES STE MARIE BEYRIE EN BEARN ARTIX ARNOS BONNUT BOUGARBER	2009	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSE
CONTROLE 5 PERIODE 2010-2013 par SAUR			
2010	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	2012	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
2011	ARNOS ARTIX BAIGTS DE BEARN BEYRIE EN BEARN BONNUT BOUGARBER SERRES SAINTE MARIE	2013	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSE SAULT DE NAVAILLES
CONTROLE 6 PERIODE 2014-2017 par le Syndicat			
2014	ARTHEZ DE BEARN LACQ (Quartier Audejos) CASTEIDE CANDAU LABASTIDE-CEZERACQ LABASTIDE MONREJEAU VIELLENAVE d'ARTHEZ	2016	BALANSUN MESPLEDE /BOUMOURT DOAZON CASTEIDE CAMI CASTILLON D'ARTHEZ ST MEDARD CESCAU
2015	ARNOS ARTIX BAIGTS DE BEARN BEYRIE EN BEARN BONNUT BOUGARBER SERRES SAINTE MARIE	2017	HAGETAUBIN LABEYRIE / MOMAS / DENGUIN URDES LACADEE SAINT GIRONS SALLESPISSE

Pour un lissage de l'activité la commune de SAULT DE NAVAILLES sera contrôlée début 2018.

- **Contrôle de réalisation**

Le contrôle de la bonne exécution des ouvrages nouvellement créés ou réhabilités, est effectué pour vérifier la bonne réalisation et la conformité du dispositif par rapport à l'avis technique émis par le Syndicat dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

- **Contrôle de conception**

Lors des demandes d'urbanisme, le Syndicat émet un avis en matière d'assainissement non collectif et définit la filière à mettre en place.

Dans le cadre de l'instruction de demandes d'actes d'urbanisme sur des parcelles non comprises dans la carte d'aptitude des sols, ou pour des terrains présentant des contraintes particulières, il est nécessaire de réaliser une étude de sol à la parcelle. Cette étude permet de définir la filière d'assainissement non collectif à mettre en place.

La définition des possibilités réelles d'assainissement répond à l'analyse de deux critères :

- la sensibilité de l'environnement
- la capacité naturelle du sol à épurer.

Cette étude de sol peut être réalisée, après accord du propriétaire, par le bureau d'études MPE, avec lequel le Syndicat a signé un marché de prestations de service depuis le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans. Elle est à la charge du pétitionnaire.

Par ailleurs, depuis le 01/01/2014, le Syndicat réalise en interne des études de sol sur des secteurs ayant déjà été étudiés afin d'affiner le choix de la filière à mettre en place et son dimensionnement.

2- L'Entretien

La réglementation en matière d'assainissement non collectif impose aux communes de vérifier " la réalisation périodique des vidanges et l'entretien des dispositifs de dégraissage".

La commune peut, cependant, mettre en place le service d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif à la charge de l'utilisateur.

Le Syndicat a ainsi procédé à une consultation auprès d'entreprises qualifiées pour un marché de prestations de service d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif. L'entreprise retenue est SANITRA FOURRIER. Le marché a été conclu en décembre 2012 pour une durée de 3 ans à prix fixe : 2013.2014.2015.

Coordonnées :

SANITRA FOURRIER :
Zone Industrielle de l'Echangeur
Rue du 18juin 1940
64000 PAU

Téléphone : 05.59.02.89.89

Cette prestation de service porte sur :

- la vidange des fosses et bacs dégraisseurs
- le curage hydrodynamique et nettoyage des canalisations des systèmes de traitement
- le transport des matières de vidange

- le dépotage des matières de vidange sur un lieu approprié conformément aux dispositions réglementaires.

Les interventions de l'entreprise sont organisées dans le cadre de tournées programmées « entretien périodique » ou ponctuellement à la demande de l'occupant ou du Syndicat.

Le programme de vidange et d'entretien est défini à partir du contrôle de fonctionnement réalisé une fois tous les quatre ans sur chaque installation.

L'utilisateur doit adhérer au Syndicat par le biais d'une convention spécifique pour bénéficier de ce service.

3- Les Réhabilitations

Le Syndicat propose à l'ensemble des propriétaires dont l'installation a été jugée non conforme avec une obligation de travaux dans les 4 ans, de la réhabiliter par son intermédiaire.

En 2015, le Syndicat bénéficiait de subventions à hauteur de 4.200 € TTC de l'Agence de l'Eau (si cumul des subventions inférieur à 80 % du montant des travaux),

A titre indicatif, en 2015, pour une réhabilitation d'un coût de **9.000 € TTC** (TVA à 10 %)

Financement d'une réhabilitation	En EUROS	%
Aide de l'Agence de l'Eau	4.200	46,67
Charge financière restant à la charge du propriétaire	4.800	53,33

La *coordination technique et financière* des travaux de réhabilitation par le Syndicat permet de satisfaire deux objectifs :

- promouvoir l'image de l'assainissement non collectif auprès des usagers,
- sensibiliser l'utilisateur sur les insuffisances constatées en matière d'assainissement et y remédier par l'engagement de travaux de réhabilitation.

B- PROGRAMME TRAVAUX 2015

1. Le contrôle de fonctionnement

Contrôle périodique de fonctionnement : 7 communes ont été contrôlées en 2015, il s'agit de :

Commune	Installations ANC recensées		Contrôles réalisés		Installations n'ayant pas pu être contrôlées		Refus de contrôle		Installations conformes		Installations non-conformes avec obligation de travaux dans 1 an si vente		Installations non-conformes avec obligation de travaux dans les 4 ans ou 1 an si vente		Installations non-conformes avec mise en demeure de réaliser les travaux	
	nombre		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
ARNOS	43		41	95.35	2	4.65	0	0.00	25	60.98	10	24.39	6	14.63	0	0.00
ARTIX	35		28	80	7	20.00	0	0.00	6	21.43	20	71.43	2	7.14	0	0.00
BAIGTS	190		174	91.58	18	9.47	0	0.00	54	31.03	57	32.76	62	35.63	1	0.57
BEYRIE	74		72	97.30	1	1.35	1	1.35	55	76.39	15	20.83	2	2.78	0	0.00
BONNUT	298		281	94.30	17	5.70	0	0.00	123	43.77	83	29.54	74	26.33	1	0.36
BOUGARBER	165		156	94.55	8	4.85	1	0.61	96	61.54	43	27.56	17	10.90	0	0.00
SERRES SAINTE MARIE	93		85	91.40	8	8.60	0	0.00	48	56.47	22	25.88	14	16.47	1	1.18
TOTAL	898		837	93.21	61	6.79	2	0.22	407	48.63	250	29.87	177	21.15	3	0.36

Le taux de conformité des contrôles effectués en 2015 sur ces communes est de 48,63%.

Il faut noter que depuis le 1er juillet 2012, l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a clarifié et harmonisé les méthodes d'évaluation de la conformité des installations en précisant pour les

installations non-conformes les délais de réalisation des travaux en fonction du niveau de danger ou risque constaté.

Pour renseigner l'indicateur de performance **P 301.3** qui correspond au taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif, ont été prises en compte les installations contrôlées en 2015 (voir tableau ci-dessus), 2014, 2013 et 2012. Cet indicateur correspond au ratio du nombre d'installations conformes et non conformes mais ne représentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sur le nombre total d'installations contrôlées.

Remarque : En ne comptabilisant que les installations conformes (ratio du nombre d'installations sur le nombre total d'installations contrôlées), le taux de conformité serait de 48 %.

Contrôles 1 an après réalisation	
Sur les 7 communes contrôlées en 2014 (*)	8
Sur le reste du syndicat	48
TOTAL	56

(*) Chiffre comptabilisé dans les 837 contrôles réalisés en 2015 (tableau des contrôles périodiques)

2. Le contrôle de conception et de réalisation

Au niveau de la **conception**, le Syndicat a instruit :

ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Demandes de Certificats d'Urbanisme et de Déclaration préalable	241	211	214	223	159	167	153	163	133	138	225
Demandes de Permis de Construire (PC)	130	182	123	123	169	117	114	103	90	93	133
Demande de permis d'aménager			0	2	2	2	0	0	1	0	4
Etude de sol à la parcelle Prestataire extérieur	59	48	66	43	24	42	44	55	36	19	26
Tests de perméabilité (forfait 2 tests) Prestataire extérieur	16	12	8	4	8	10	9	9	1	0	0
Etude de sol / Tests de perméabilité en interne										16	16

Au niveau du **contrôle de réalisation**, le Syndicat a contrôlé :

ANNEE	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Installations neuves	44	63	59	40	90	127	75	62	77	68	50	56	40
Installations réhabilitées	8	24	7	3	10	18	11	16	12	12	21	15	24
TOTAL	52	87	66	43	100	145	86	78	89	80	71	71	64

3. Entretien

Suite à la réalisation des contrôles de fonctionnement, les fiches des contrôles avec les préconisations de vidanges sont transmises au prestataire qui réalise les opérations d'entretien afin qu'il puisse organiser ses tournées sur le Syndicat.

Exemples de tarifs d'entretien :

LIBELLE <i>TVA à 10% au 1.1.2014</i>	OPERATIONS PROGRAMMEES En € TTC	INTERVENTION EN URGENCE En € TTC
Vidange séparateurs à graisses Volume supérieur à 200 litres	93.50	108.90
Vidange fosse septique 1500 litres	114.40 *	138.60
Vidange fosse septique entre 2501 et 4999 litres	129.80 *	161.70
Vidange fosse septique entre 5000 et 7999 litres	146.30 *	183.70
Curage des canalisations du système de traitement	83.60	96.80

* séparateur à graisse inclus

L'état suivant montre les interventions de ce service de 1999 à 2015 :

ANNEE	NOMBRE DE VIDANGES	ANNEE	NOMBRE DE VIDANGES
1999	101	2008	138
2000	155	2009	116
2001	118	2010	148
2002	110	2011	154
2003	127	2012	128
2004	140	2013	155
2005	178	2014	148
2006	143	2015	146
2007	159		

4. Les réhabilitations

Depuis la mise en place du service, **189 réhabilitations ont été réalisées sous coordination technique et financière du Syndicat**. Or, des particuliers effectuent des travaux d'amélioration d'une partie ou de la totalité des installations sans financement de l'Agence de l'Eau et ou du Conseil Général. Ces travaux donnent lieu à une validation du projet en amont, un suivi lors de la mise aux normes et un contrôle de réalisation est effectué.

Le tableau ci-dessous liste les réhabilitations ayant bénéficié de financement public.

ANNEE	NOMBRE DE REHABILITATIONS PAR LE SYNDICAT	ANNEE	NOMBRE DE REHABILITATIONS PAR LE SYNDICAT
1999	32	2008	6
2000	26	2009	5
2001	26	2010	7
2002	14	2011	3
2003	12	2012	1
2004	19	2013	6
2005	12	2014	1
2006	3	2015	8
2007	8		

5. Station de dépotage des matières de vidange

Dans le cadre de sa mission de gestion de l'assainissement non collectif, le Syndicat a réalisé une unité de dépotage des matières de vidange. Cet ouvrage a été implanté dans l'enceinte de la station de traitement d'Arthez de Béarn, qui est le site le mieux centralisé du Syndicat.

L'unité de traitement des matières de vidange comprend :

- une fosse de réception des produits de dépotage de capacité 10 m³
- une fosse de stockage des produits pouvant être traités sur la filière d'épuration et de capacité 20 m³
- une unité de désodorisation à charbon actif des deux fosses
- un dispositif d'accès à l'installation pour les camions de vidange avec systèmes de comptabilisation des volumes déversés et de contrôle de la qualité des effluents.

Les effluents débarrassés de leurs boues rejoignent ensuite le cycle classique de traitement. Ils sont renvoyés, en période creuse, en tête de la station d'épuration.

6. Documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration et/ou de la révision des documents d'urbanisme des communes membres, le Syndicat finance des études de sols sur des secteurs définis afin de déterminer les capacités d'épuration des sols. Par ailleurs, les données de ces études complémentaires permettent une mise à jour des cartes d'aptitudes des sols existantes. Ces cartes d'aptitudes des sols sont en saisie permanente pour un suivi par l'intermédiaire du SIG. En effet, aucun outil n'existant en informatique jusqu'alors, les agents mettaient à jour la carte papier et suivaient les données de perméabilité sous forme de tableur excel.

7. Diagnostics assainissement dans le cadre de vente

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) a anticipé au 1er janvier 2011 l'obligation prévue au V de l'article 102 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, pour les vendeurs d'immeubles équipés d'un assainissement non collectif, de délivrer un diagnostic de cette installation lors de la vente dudit immeuble. Ce diagnostic doit être daté de moins 3 ans précédant la signature de l'acte de vente. En absence de diagnostic de moins de 3 ans, il peut être réalisé par les agents : le coût est alors de 200€ à la charge du vendeur. La demande doit être formulée par écrit.

Lorsque l'installation est jugée non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité. Le Syndicat devra être saisi pour valider le projet et établir un contrôle de réalisation.

En 2015, le Syndicat a réalisé **10 diagnostics** assainissement préalablement à des ventes. (22 en 2014).

B- PROGRAMME TRAVAUX 2016

1. Contrôle de réalisation

Le nombre de contrôles est fonction de l'urbanisation au sein des communes.

2. Contrôle de fonctionnement

949 contrôles seront réalisés par les agents du syndicat en 2016 :

Année	SIEATC
2016	BALANSUN : 121 ctrles BOUMOURT : 61 ctrles CASTEIDE CAMI : 91 ctrles CASTILLON : 134 ctrles CESCAU : 210 ctrles DOAZON : 87 ctrles MESPLEDE : 145 ctles SAINT MEDARD : 100 ctrles

De plus, les habitations neuves dont le contrôle de réalisation a été effectué en 2015 seront contrôlées en 2016. **Les contrôles qui ne peuvent être effectués (absence de l'usager) font dorénavant l'objet d'un constat d'absence après une deuxième relance.**

3. Entretien

Le programme 2016 est établi à partir des résultats des contrôles de fonctionnement réalisés en 2015. Le marché d'entretien étant à échéance au 31 12 2015

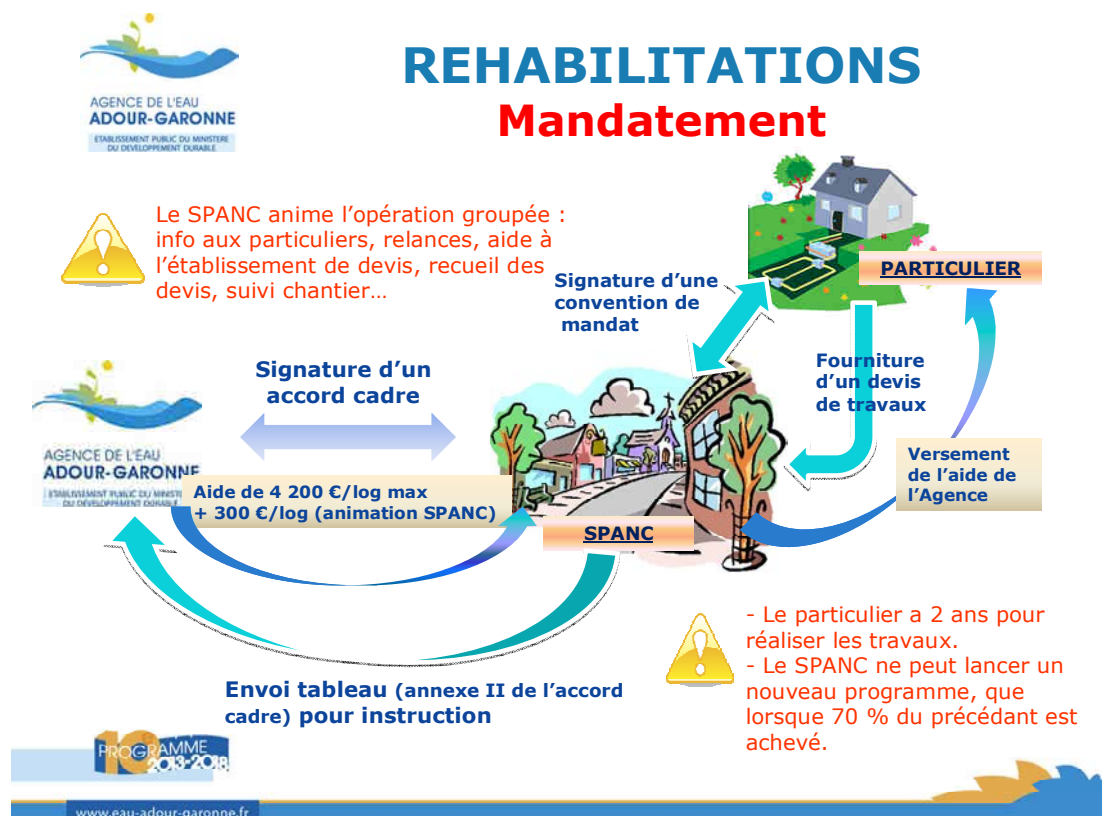
une consultation a été organisée pour la période 2016 2017 2018. C'est l'entreprise PREBENDE qui intervient désormais.

Fin 2013, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a supprimé la bonification sur le montant de ses aides pour les contrôles de conception/réalisation et les contrôles de fonctionnement lorsque le SPANC assure la compétence entretien. En revanche, **une prime d'accompagnement renforcé à l'entretien** a été instaurée.

4. Réhabilitation

En 2014, le Syndicat a décidé d'opter pour le mandatement pour la réalisation des réhabilitations subventionnées. En effet, l'Agence de l'Eau a proposé comme alternative à la maîtrise d'ouvrage publique de mettre en place des conventions de mandat entre particuliers et SPANCs. Ainsi, le particulier s'approprie son projet de réhabilitation, il peut consulter directement les entreprises et le SPANC lui reverse la subvention de l'Agence de l'Eau si les travaux sont conformes. Un accord cadre avec l'Agence de l'Eau a été signé en 2014 avec une programmation sur 3 ans : en 2014, 10 réhabilitations sont prévues, 15 étaient prévues sur 2015 et également 15 en 2016. Compte tenu des délais d'instruction, les travaux seront décalés d'un an. De ce fait, les 10 réhabilitations prévues sur 2014 ont été réalisées en 2015, celles prévues en 2015 seront effectuées en 2016 et celles prévues en 2016 seront réalisées en 2017.

Le PRINCIPE DU MANDATEMENT



Si le coût des travaux est en deçà de 5.250€ TTC (TVA 10%). L'aide sera proratisée dans la limite de 80% de subvention par rapport au montant € TTC

3- INDICATEURS FINANCIERS

I- SYSTEME DE FACTURATION

L'abonné dispose de quinze jours pour régler les sommes liées à sa consommation et éventuellement aux prestations effectuées pour lui par le Fermier.

La tarification de type binôme est proportionnelle aux volumes d'eau contrôlés au compteur deux fois par an : mars et septembre

La facturation a une échéance semestrielle, les tarifs n'étant toutefois révisés qu'une fois par an. La part fixe est facturée par semestre civil. La part proportionnelle à la consommation est facturée à semestre échu.

Il est facturé :

- au cours de la première quinzaine d'avril : l'abonnement PF correspondant au premier semestre civil de l'année (janvier-juin), ainsi que la consommation de la période écoulée sur la base du relevé effectué au mois de mars ;
- au cours de la première quinzaine d'octobre : l'abonnement PF correspondant au second semestre civil de l'année (juillet-décembre), ainsi que la consommation de la période écoulée sur la base du relevé effectué au mois de septembre.

II- INDICATEURS FINANCIERS

1. Eléments constitutifs du prix de l'eau

- Part fixe pour la collectivité,
- Part fixe pour le fermier,
- Prix au m3 collectivité,
- Prix au m3 fermier (*frais de production - achats d'eau - distribution - dépannage - entretien - facturation - encaissement ...*),
- Lutte contre la pollution pour l'Agence de l'Eau,
- Modernisation des réseaux pour l'Agence de l'Eau,
- Redevance prélèvement eau pour l'Agence de l'Eau,
- Taxe sur la valeur ajoutée pour l'Etat.

2. Tarifs en € HT appliqués en 2015

Les tarifs appliqués étaient les suivants:

EAU POTABLE		TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	% évolution 2014/2015
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	24,28	24,80	25,07	2,14%
	PRIX COLLECTIVITE	30,00	31,00	31,00	3,33%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	0,3867	0,3950	0,3993	2,15%
	PRIX COLLECTIVITE	0,77	0,79	0,87	2,60%
REDEVANCE POLLUTION	AGENCE EAU	0,305	0,31	0,315	1,64%
REDEVANCE PRELEVEMENT	AGENCE EAU	0,0550	0,1046	0,1046	90,18%

ASSAINISSEMENT		TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	% évolution 2014/2015
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	15,18	15,24	15,38	0,40%
	PRIX COLLECTIVITE	17,85	20,85	20,85	16,81%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	0,5284	0,5303	0,5352	0,36%
	PRIX COLLECTIVITE	0,85	0,88	0,96	3,53%
REDEVANCE MODERNISATIO	AGENCE EAU	0,23	0,2350	0,2400	2,17%

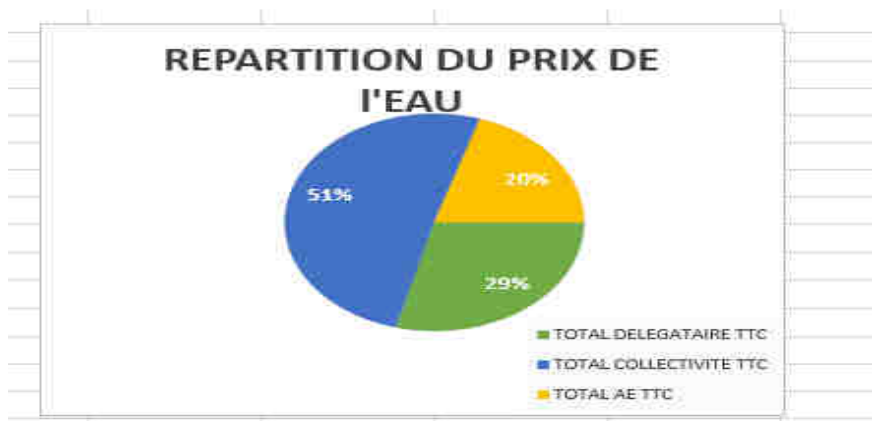
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	% évolution 2014/2015
PART FIXE	PRIX COLLECTIVITE	36	37	37	2,70%

L'évolution des tarifs entre 2015 et 2016 est la suivante :

EAU POTABLE		2015	2016	% évolution 2015/2016
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	24,80	25,08	1,13%
	PRIX COLLECTIVITE	31,00	31,00	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	47,40	47,92	1,10%
	PRIX COLLECTIVITE	94,80	104,40	10,13%
REDEVANCE POLLUTION	AGENCE EAU	37,20	37,80	1,61%
REDEVANCE PRELEVEMENT	AGENCE EAU	12,55	12,55	0,00%
ASSAINISSEMENT				
PART FIXE	PRIX DELEGATAIRE	15,24	15,38	0,92%
	PRIX COLLECTIVITE	20,86	20,86	0,00%
PART VARIABLE	PRIX DELEGATAIRE	63,64	64,22	0,91%
	PRIX COLLECTIVITE	105,60	115,20	9,09%
REDEVANCE MODERNISATIO	AGENCE EAU	28,2	28,8	2,13%
TVA 5,5%	SERVICE EAU	13,63	14,23	4,44%
TOTAL TTC EAU POTABLE		261,38	272,98	4,44%
TVA 10%	SERVICE ASSAINISSEMENT	23,35	24,45	4,68%
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT		256,89	268,91	4,68%
TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT TTC		518,27	541,89	4,56%

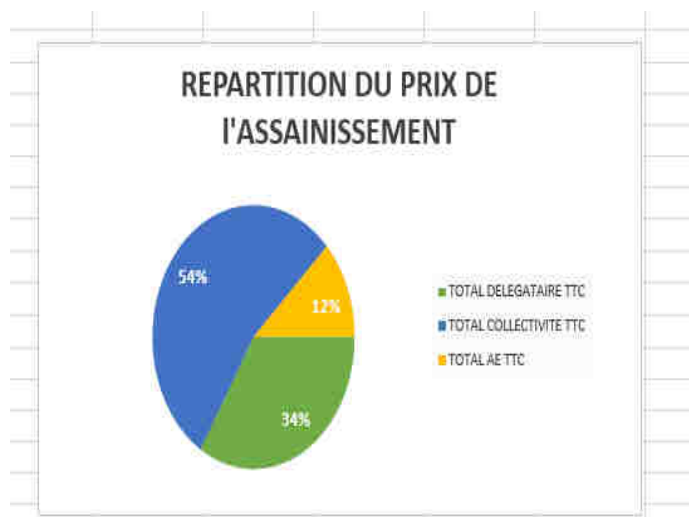
PRIX € TTC au 1.1.2016 EAU POTABLE

2,27



PRIX € TTC 1.1.2016. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2,24



III LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS (EN EUROS)

1. Recettes d'exploitation en € autres que celles résultant du prix de l'eau en 2015

En eau potable

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Montant total de branchements au réseau	84.531,26	100.480,19	138.199,33	42.714,11	113.026,22
Location de sites	29.953,38	31.934,34	32.857,64	33.607,85	34.049,81

En assainissement collectif

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Montant des branchements	21.285,05	40.113,22	73.828,24	49.827,79	34.533,86
Montant des PRE PFAC	106.765	88.256	86.927,50	59.701,42	65.263,00
BSVP	12.800	32.800	14.400	9.600	7.200
Prime de l'Agence de l'Eau à l'épuration	22.748	13.214	18.114	18.046	31.633,80

En assainissement non collectif

- Matières de vidange dépotées à la station de dépotage d'ARTHEZ DE BEARN : néant (station de dépotage en réparation en 2015).

2. Encours de la dette

BUDGET GENERAL	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de l'annuité	39.588,91	39.588,91	37.310,36	27.906,35	27.906,35	27.906,35
Dette en capital au 01.01.	268.306,97	239.168,82	176.608,45	146.053,69	124.403,94	101.344,89
EAU POTABLE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de l'annuité	361.322,98	423.327,94	435.015,44	501.100,69	527.653,49	559.922,67
Dette en capital au 01.01.	3.546.945,83	4.323.175,15	4.407.057,33	4.500.199,03	5.110.356,50	5.410.170,61
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (* inclus dette de BAIGTS	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de l'annuité	332.386,24	345.143,84	395.949,44	432.108,96	473.681,25	504.111,59
Dette en capital au 01.01.	3.623.156,57	4.062.464,81	3.165.713,39	4.145.018	5.382.224,13	5.105.743,72

En assainissement non collectif

Etat néant

Cependant une partie de la dette du service « assainissement collectif » a

financé des travaux du « service assainissement non collectif ». Cela représentait un remboursement d'annuité de 10.813,63€ en 2015.

3. Programme Travaux

➤ En eau potable

PROGRAMME TRAVAUX 2015 DEPENSES D'EQUIPEMENT

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	REALISATION
124	Renouvellement réseau aep BOUMOURT	31.103,50	ACHEVE
144	Télérelève ARTIX	56.687,01	ACHEVE
145	Branchements 2014	12.790,89	ACHEVE
147	Schéma directeur AEP	93.720	ACHEVE
148	Renouvellement réseau aep ARTHEZ	114.081,15	ACHEVE
149	Réhabilitation réservoir semi enterré SERRES STE MARIE	286.261,40	ACHEVE
150	Réhabilitation puits p3	68.671,72	EN COURS
151	Renouvellement déplacement et tx divers 2014	153.805,18	ACHEVE
153	Pi 2014	896,40	ACHEVE
154	Branchements 2015	82.602,05	EN COURS
155	Renouvellement déplacement et tx divers 2015	303.824,20	EN COURS
156	Travaux aep ARTHEZ	0	EN COURS
157	Travaux aep SALLESPISSÉ	0	EN COURS
158	Travaux sur bâtiments 2015	17.884,92	ACHEVE
159	Pi 20145	9.718,00	ACHEVE
160	PVR 2015	0	ACHEVE
51	ACQUISITION TERRAIN	157,68	EN COURS

PROGRAMME TRAVAUX 2016 PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES Hors emprunt
150	Réhabilitation puits p3	520.000	87.000
154	Branchements 2015	31.000	20.000
155	Renouvellement déplacement et tx divers 2015	40.000	24.500
156	Renouvellement réseau aep ARTHEZ	84.000	30.250
157	Renouvellement réseau aep SALLESPISSÉ	288.000	108.000
161	Branchements 2015	120.000	120.000
162	Renouvellement déplacement et tx divers 2015	180.950	30.000
163	Rénovation turbidité forage	54.000	9.000
164	Modulation de pression	102.000	17.000
165	TX artix cescau ssm appel projet ae	636.000	106.000
166	PI 166	20.000	20.000
167	Protection puits P4	62.000	10.300
168	Tx CESCAU	135.000	35.000
51	Opérations foncières	9.000	4.600

➤ En assainissement collectif

PROGRAMME TRAVAUX 2015 DEPENSES D'EQUIPEMENT

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	REALISATION
107	Mise en place du collectif secteur N'Haux à ARTHEZ	81.597,40	EN COURS
120	Plateau ARTIX Tx 2012	96.728,71	ACHEVE
128	Branchements 2014	0	ACHEVE
131	Extensions diverses 2014	12.511,30	ACHEVE
132	réhabilitation station ARTIX	23.339,00	EN COURS
133	Schéma directeur	118.268,00	EN COURS
134	Rejet/GEULE step ARTHEZ	16.101,54	EN COURS
135	Branchements 2015	19.487,73	EN COURS
136	Extensions diverses 2015	79.668,83	EN COURS
137	Réfection bâtiments du service 2015	4.488,00	EN COURS

PROGRAMME TRAVAUX 2016 PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N° OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES Hors emprunt
107	Mise en place du collectif secteur N'Haux à ARTHEZ	15.000	2.500
132	réhabilitation station ARTIX	1.200.000	870.000
133	Schéma directeur	100.000	75.998
134	Rejet/GEULE step ARTHEZ	105.000	62.500
135	Branchements 2015	15.000	15.000
136	Extensions diverses 2015	56.400	23.890
138	Réhabilitation ARTIX DALLOT CESCAU GALUPE	528.000	440.000
139	Réhabilitation ARTIX plateau	240.000	200.000
140	Extensions diverses 2015	74.500	27.500
141	Branchements 2015	50.000	50.000
142	Ext step sault	126.000	76.600
143	Réhabilitation réseau sault	60.000	40.000

➤ **En assainissement non collectif**

PROGRAMMES TRAVAUX 2015 et 2016

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT €TTC TOTAL DE L'OPERATION	CALENDRIER DE REALISATION
Réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif	50.000 €	Année 2015 Année 2016